

Bien vivre

Novembre 2020



Mazères

Sur Salat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS MENSUEL

SOMMAIRE

Le Mot du Maire
Reconfinement à partir
du 29 octobre minuit
Incivilités
Etat Civil
Hommage à Marie
Maistre
Agenda des
associations
La lettre d'Ariane
Ascaride
Hommage à Samuel
Paty
Recette du mois
Conseil du jardinier
Ouverture de la
boulangerie
Pôle Jeunesse
Nouvelles du RPI
Coordonnées utiles
Calendrier du mois

Comité de rédaction

Jean-Claude Dougnac
Elsa Guingan
Véronique Parenti
Florence Villardi
Maryline Feuillerat
Geoffrey Zorzi

Rédaction administrative

Maryse Bordes
Nathalie Mailleau

Imprimé par la Mairie de
Mazères-s/-Salat

**Hommage à
Samuel Paty
le dimanche 25
octobre 2020**



**Hommage aux victimes de l'attentat
terroriste à Nice**

Hommage solennel républicain avec le conseil municipal samedi soir 31 octobre au Monument aux Morts.

Hommage aux victimes de confession catholique assassinées à Nice, victimes du fanatisme, de la barbarie, de la haine, du terrorisme islamiste.

Les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité ne se négocient pas, elles ne se confinent pas ! La situation sanitaire, le confinement n'ont pas permis d'inviter tous nos concitoyens à participer à ce moment de recueillement.

Masqués mais pas bâillonnés !!!

**La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 aura lieu le :
Mercredi 11 novembre à 11 h**

**avec les élus et représentants des associations
des Anciens Combattants et sans public**



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Notre pays est sous le choc après la décision du Président de la République de reconfiner et après le nouvel attentat islamiste à l'église notre Dame de Nice qui a fait 3 victimes.

La France se reconfiner refermant une fragile parenthèse de liberté pour encore des nouvelles semaines de privation de vie sociale et de culture, d'isolement, de vie sous cloche, de désastre économique et humain. C'est le " retour de l'attestation " selon les mots du Président. Ce sera cette fois dans une version moins stricte qu'en Mars dernier ! La continuité de l'enseignement scolaire sera garantie, sage décision pour protéger l'avenir de nos enfants. Le pouvoir qui s'est lui-même désarmé a donc dû choisir entre sauver des vies menacées par le virus, quitte à compromettre sur le long terme celle des plus fragiles socialement. Tout le monde a conscience que le confinement sera plus difficile à accepter par les citoyens qu'au mois de mars : l'exaspération populaire grandit, les citoyens expriment un ras le bol de la privation de liberté. Les petits commerces dénoncent à juste titre les mesures déloyales favorables aux hypermarchés et à Amazon. Le confinement laisse le champ libre à la grande distribution et aux géants du commerce en ligne qui peuvent vendre des produits non essentiels en plus de l'alimentation. Une catastrophe notamment pour les commerces de proximité. Pourquoi y a-t'il plus de risques à aller acheter des fleurs, des chaussures, des livres, des jouets au magasin de proximité que dans une grande surface ?

Incompréhensible ! Comme en Mars se sont les mêmes commerces qui sont obligés de fermer et qui condamnent des milliers d'entre eux à mettre fin définitivement à leur activité. Je dénonce ces décisions technocratiques qui ignorent la réalité de la vie des quartiers et du monde rural.

" Nous serons prêts." Trois mois après avoir annoncé cette phrase avec assurance, Emmanuel Macron fait un constat d'échec. La France et ses hôpitaux ont été insuffisamment préparés à la deuxième vague pourtant prévisible, la gestion de la crise sanitaire interroge ? Sans pour autant prétendre que d'autres auraient pu mieux gérer cette crise, l'analyse critique de sa gestion est nécessaire. Il faudra rendre des comptes aux Français sur le volet sanitaire, social et économique.

TERRORISME :

IL N'EST PAS POSSIBLE QUE CETTE BARBARIE CONTINUE, IL FAUT QUE ÇA S'ARRÊTE !

Le terrorisme islamiste a encore frappé. Et un mois après l'attaque visant les anciens locaux de Charlie Hebdo et deux semaines après la décapitation de l'enseignant d'Histoire et Géographie Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine, le terrorisme islamiste a encore frappé sur le sol national à Nice. Après la communauté éducative, se sont les catholiques, c'est toute la population Française qui est visée, considérée par ces obscurantistes comme un seul et même ennemi.

Frapper dans une église, une synagogue, une mosquée, un temple n'est pas chose anodine. Trois personnes ont été assassinées à l'arme blanche à l'intérieur de l'église. Un acte barbare, lâche, inhumain que rien ne saurait justifier. Ce sont les valeurs de la France, de la République, la laïcité qui sont attaquées, la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de croire et pratiquer la religion de son choix en paix.

Le terrorisme islamiste vient de nous rappeler qu'il mène une guerre de tous les instants contre les valeurs fondamentales de la République : la séparation intransigeante des relations et de l'État ; la laïcité qui garantit la liberté de conscience et de critique ; la liberté d'expression, de création et le droit à la critique de toutes les religions ; l'égalité entre citoyennes et citoyens que ne doivent distinguer ni leurs origines, ni leur religion, ni leur conviction intime.

Ce terrorisme islamiste a un objectif : répandre la terreur sur toutes et tous, s'attaquer à la démocratie et à la liberté. Ce faisant ils cherchent à s'imposer aux musulmans qui sont aussi ciblés par ces discours et ces actes meurtriers, diviser les français, susciter une nouvelle guerre de religion, encourager les réactions racistes identitaires qui peuvent venir légitimer son projet islamiste politique.

Celles et ceux qui ont soutenu ou contribué à ces assassinats doivent être identifiés et sans délais déférés devant la justice. Les prêcheurs de haine, les fanatiques qui appellent au meurtre, les djihadistes doivent être poursuivis mis hors d'état de nuire, condamné sévèrement. La protection de la population doit se faire en préservant les libertés publiques et la démocratie, sinon se serait donner raison aux terroristes qui par leur discours et leurs actes meurtriers s'attaquent à la liberté. Des mesures fermes doivent être prises pour protéger nos concitoyens des individus radicalisés ou déjà condamnés, faire respecter la loi sur le territoire et sur les réseaux sociaux.

Répondre à la hauteur de ce crime, c'est surtout engager une politique de justice sociale et d'égalité réelle entre les citoyens, le développement des services publics, les perspectives d'emploi pour la jeunesse, de lutter contre la discrimination, le racisme et pour le vivre ensemble. Ensemble faisons triompher une république démocratique et sociale.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Bien à vous !

Le Maire,
Jean-Claude Dougnac

Reconfinement national à partir du 29 octobre à minuit :

les principales mesures

Limitation des déplacements

À compter du 29 octobre 2020 minuit, il est possible de se déplacer [à condition de se munir d'une attestation](#) pour :

- faire ses courses alimentaires (achats de première nécessité, achats de fourniture nécessaires à l'activité professionnelle) ;
 - accompagner ses enfants à l'école ;
 - se rendre ou de revenir de son lieu de travail, exercer son activité professionnelle si le télétravail n'est pas possible ;
 - des motifs médicaux (à l'hôpital, dans une pharmacie, chez un médecin) ;
 - des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
 - pour une convocation judiciaire ou administrative ;
 - se rendre à des formations, un examen (comme le permis de conduire) ou un concours ;
 - participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
 - faire de l'activité physique (seulement pour une pratique individuelle de plein air comme le jogging), prendre l'air ou promener un animal domestique pendant une durée d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre ;
- se rendre dans un service public ou chez un opérateur assurant un service public (CAF, Pôle emploi, maisons départementales), pour un rendez-vous à la mairie ou à la préfecture.

À savoir : Les déplacements entre régions sont interdits (à l'exception des retours des vacances d'automne, c'est-à-dire jusqu'à dimanche 31 octobre 2020).

Les déménagements resteront autorisés sur justificatif de l'entreprise de déménagement.

Rassemblements

- Les réunions privées, en dehors du noyau familial, et les rassemblements publics sont interdits sur la voie publique, à l'exception des manifestations revendicatives, déclarées auprès de la préfecture.
- Les lieux de culte resteront ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites.
- Les obsèques sont limitées à 30 personnes maximum.

Les mariages sont limités à 6 personnes au plus.

Travail

- Le télétravail est une obligation pour les travailleurs, salariés ou indépendants, qui peuvent exercer leur activité à distance. Un travailleur qui peut effectuer toutes ses tâches en télétravail doit le faire cinq jours sur cinq. Ceux qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance peuvent se rendre une partie de leur temps sur le lieu de travail. Par exemple, un ingénieur ou un technicien, ou un architecte qui a besoin d'équipements spécifiques pour travailler peut se rendre dans son bureau d'études.

- Toutes les entreprises qui ne sont pas fermées administrativement continuent à fonctionner normalement dans le respect du protocole sanitaire (notamment les activités de services, les bureaux d'études, les usines, le bâtiment et les travaux publics, les exploitations agricoles).
- Tous les professionnels du soin, ceux du service à la personne, notamment de l'aide à domicile ou de la garde d'enfants, peuvent poursuivre leur activité.
- Les professionnels de la culture et du sport peuvent continuer le travail préparatoire aux spectacles, les répétitions, entraînements, enregistrements et les tournages.

Le dispositif d'activité partielle est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, avec un reste à charge nul pour l'employeur pour tous les secteurs protégés ou les secteurs qui font l'objet d'une fermeture administrative, comme les cafés, bars, restaurants, salles de sport, etc.

Ce qui est fermé

L'essentiel des établissements recevant du public sont fermés :

- les bars et les restaurants (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
 - les commerces autres que ceux de première nécessité (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
 - les salles polyvalentes, les salles de conférence, les parcs d'attraction, les salons, foires et expositions ;
 - les salles de spectacle et les cinémas ;
 - les salles de sport et les gymnases (les sports collectifs même en plein air sont interdits) ;
- les établissements qui proposent des activités extrascolaires, sportives ou artistiques, comme les conservatoires ou les clubs de sport ;

À savoir : Pour les commerces « *non essentiels* » et les établissements recevant du public comme les bars et les restaurants sont fermés, la décision de fermeture sera réévaluée tous les quinze jours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Ce qui reste ouvert

- Les crèches, écoles, collèges et lycées avec des protocoles sanitaires renforcés :
 - o les enfants dès 6 ans devront porter un masque ;
 - o au niveau du lycée, une souplesse est laissée aux chefs d'établissement pour la mise en place du protocole ;
 - o la circulation des élèves dans les bâtiments doit être limitée, et les récréations sont organisées par groupes ;
 - o la restauration scolaire se poursuit dans le respect des gestes barrières ;
 - o les établissements périscolaires lorsqu'ils assurent la garde d'enfant le soir après l'école, et les centres de loisir le mercredi restent ouverts.
 - o les guichets des services publics ;
 - o les visites dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et dépendantes (Ehpad) et maisons de retraite restent autorisées dans le strict respect des règles sanitaires ;
 - o les parcs, jardins, forêts et plages ;
 - o les cimetières et les fleuristes ;
 - o les services de transport en commun ;
 - o les commerces alimentaires essentiels, les stations-services et les garages, les laveries et blanchisseries, les magasins de journaux et les tabac, les opticiens ;
 - o certains magasins spécialisés : équipement informatique, télécommunications, location de voitures et d'équipement.
 - o les commerces de gros, les magasins de bricolage et les jardineries ;
- les hôtels peuvent conserver une activité pour les déplacements professionnels indispensables, mais les restaurants de ces établissements sont fermés (à l'exception du room-service).

Universités et établissements d'enseignement supérieur

- Les cours sont assurés en ligne, à distance. Seuls les travaux pratiques et enseignements professionnels nécessitant du matériel spécialisé peuvent se poursuivre en présentiel.
- Les restaurants universitaires peuvent continuer à fonctionner, mais uniquement pour des repas à emporter.
- Les bibliothèques universitaires sont ouvertes sur rendez-vous et dans le respect d'une jauge. Les activités de recherche également se poursuivent en télétravail quand c'est possible, mais également en présentiel quand cela ne l'est pas.

Déplacements hors du territoire

- Les frontières restent ouvertes au sein de l'espace européen. Les déplacements hors de l'Europe sont interdits. Les frontières extérieures de l'espace européen restent fermées, sauf exception, notamment pour les Français de l'étranger qui peuvent toujours rentrer sur le territoire à condition de faire un test.

Principales mesures en vigueur à compter du 29 octobre minuit :

- **masque obligatoire dans l'espace public à partir de 11 ans, dans la rue et dans les locaux**

Les lieux fermés :

- la salle du 1er Mai (sauf pour les activités scolaires et périscolaires)
- Le boulodrome
- Les salles de réunion et d'activités de la mairie
- La médiathèque communale

Les services qui restent ouverts :

- le secrétariat de mairie et l'Agence Postale communale (maintien des horaires d'ouverture habituels)
- Les déchetteries
- Les points-tri

Pendant le dispositif de confinement, à chaque sortie hors de son domicile, il faut se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement ou d'un justificatif professionnel. En cas de non-respect de ces règles, vous risquez une amende.

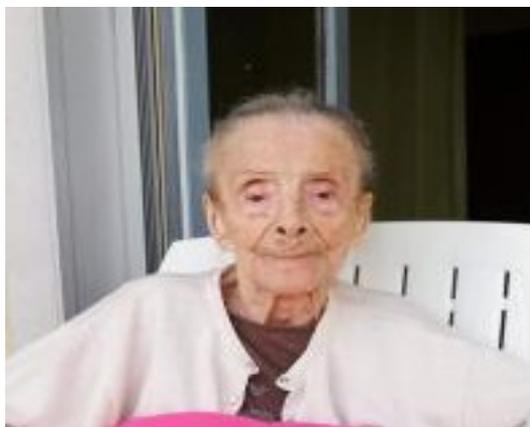
Etat Civil

Mariage :

Pierre Lautrec et Marlène Guay
le 10 octobre 2020



Hommage à Marie MAISTRE



Après Roger Cazabon ,décédé le 5 aout dernier, notre village vient de perdre sa doyenne Marie Josephe Maistre, à l'approche de ses 104 ans.

Née dans le village, dans la maison bourgeoise de la famille entre rue des Figuiers et du Vieux Ruisseau , le 5 octobre 1916, avec sa soeur ainée Denise, elles étaient les filles de Joseph Maistre et de

Pauline Saint Germés, lui faisant carrière dans l'industrie papetière en Isère, elle ménagère.

Les deux soeurs s'installeront dans la région parisienne, où Marie créera un salon de coiffure esthétique à Nanterre.

De son mariage naquit son fils unique Philippe Receveur, dont elle était particulièrement fière, qui deviendra inspecteur de la Police de l'Air et des Frontières et décédera ici en 2016.

L'âge de la retraite venu, après la construction de sa charmante maison rue du Latran, début 1980 elle rejoindra définitivement Mazères.

Elle y demeurera jusqu'en 2015, où diminuée physiquement, elle rejoindra la maison de retraite des Genevriers à Saint Martory jusqu'à son décès.

Elle nous laisse l'image d'une femme simple et discrète dans sa vie quotidienne.

L'USINE THEATRE

La programmation du mois de novembre à l'Usine Théâtre est annulée, en raison du re-confinement et de la fermeture des lieux culturels.

Sur toute l'année 2020, 25 manifestations auront donc été annulées.

Nous attendons encore confirmation, mais à priori, les collectifs d'artistes vont pouvoir travailler dans le théâtre, comme c'est le cas depuis la mi-mai, sans pour autant rencontrer un public.

Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir ouvrir en décembre, aussi nous espérons fortement vous donner rendez-vous l'an prochain.

Nous vous conseillons de vous promener dans la zone Lacroix et d'observer les murs...

Dans l'attente de vous le murmurer, assis confortablement au théâtre, dans la pénombre, un verre à la main, voici un court poème...

De tout, il resta trois choses:

La certitude que tout était en train de commencer,

la certitude qu'il fallait continuer,

la certitude que cela serait interrompu avant que d'être terminé.

Faire de l'interruption, un nouveau chemin,

faire de la chute, un pas de danse,

faire de la peur, un escalier,

du rêve, un pont,

de la recherche...

une rencontre.

Fernando Pessoa

L'Usine Théâtre

4 rue du Stade

31260 Mazères/Salat

lusinetheatre@gmail.com

La lettre d'Ariane Ascaride, actrice, à Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

Je sais que vous êtes au four et au moulin et ma lettre ne pèse pas bien lourd face à cette marée épidémique.

Mais je ne peux pas m'empêcher de l'écrire, Monsieur le Président. Hier soir, devant ma télé, je vous écoutais avec une grande attention, mon espoir bien avant l'allocution était réduit à néant, mais ce qui fait un trou à mon âme est l'absence dans votre discours du mot culture. Pas une fois il n'a été prononcé.



Nous sommes la France, Monsieur, pays reconnu par le monde entier et envié par tous pour la présence de sa créativité culturelle, la peinture, la musique, la littérature, la danse, l'architecture, le cinéma, le théâtre, vous remarquez, je cite mon outil de travail en dernier. Tous ces arts sont dans ce pays des lettres de noblesse que les hommes et les femmes du monde admirent. C'est un pays où marcher dans les villes raconte l'histoire du monde, où la parole dans les cinémas et les théâtres apaise, réjouit, porte à la réflexion et aux rêves ces anonymes qui s'assoient dans le noir pour respirer ensemble un temps donné. Nous sommes indispensables à l'âme humaine, nous aidons à la soigner, je ne parle même pas de tout le travail que nous faisons avec les psychiatres.

Nous sommes des fous, des trublions mais tous les rois en ont toujours eu besoin. Et hier soir silence total...

Je pensais à Mozart hier soir, au fond le regard des dirigeants n'a pas tellement changé et ça me désespère. Nous faisons du bruit, nous parlons et rions fort, nous dérangerons certes mais sans nous l'expression de la vie est réduite à néant.

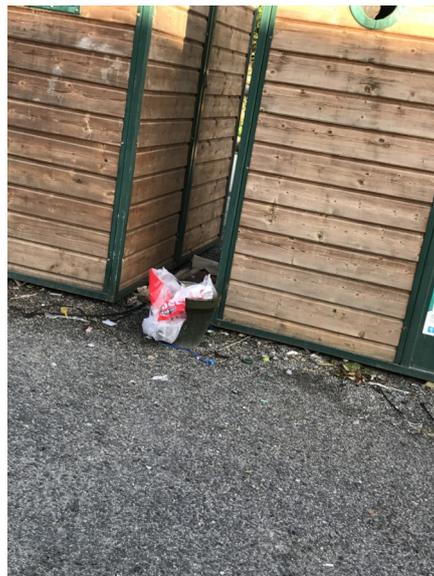
Aujourd'hui je suis perdue, je sais, je veux le croire, les lieux de cultures ouvriront à nouveau et on pourra retourner dans les librairies acheter un livre que l'on glissera dans la poche de son manteau comme un porte-bonheur, un porte-vie. Mais hier soir quelque chose s'est brisé dans mon cœur. Je ne sais pas bien quoi, peut-être l'espérance, et c'est terrible pour moi, car c'est l'espérance d'écrire un beau livre, de construire un bel édifice, de faire entendre un texte magnifique, de peindre l'aura des humains, de faire chanter et danser nos spectateurs, qui nous pousse tous à travailler comme des fous, à faire des sacrifices de salaire, des sacrifices familiaux, demandez à nos familles ce qu'elles acceptent parfois pour que nous puissions donner de la joie à ces anonymes.

Voilà, Monsieur le Président, je ne pouvais pas me taire, moi, votre silence m'a démolie. Mais je me relèverai et mes amis aussi. Je voulais juste que vous mesuriez avec cet oubli combien vous avez écorché les rêves de ceux qui font rêver et se sentir vivant.

Avec toutes mes salutations respectueuses,

Ariane Ascaride

INCIVILITES



RAMASSAGE DES VEGETAUX

Rappel : des sacs contenant les végétaux sont encore très lourds. !

Merci à veiller à ce qu'ils ne dépassent pas les 35 kg.

Les branchages doivent être attachés en fagots et non déposés dans des sacs.

L'agent technique est seul en ce moment. Pensez à lui !

Nous constatons également que de nombreux déchets ne concernant pas le tri sélectif sont toujours déposés au pied des bornes de tri comme en témoignent les photos ci-dessus.

Restos du Coeur



Centre d'activités de
SALIES DU SALAT

CAMPAGNE HIVER 2020

Les bénévoles seront présents dans les locaux mis à la disposition des Restaurants du Cœur par la communauté des communes:

Hôtel Communautaire
Route de Figarol
31 260 MANE
Tél : 05 61 90 85 52

Mail : ad31.salies@restosducoeur.org

Pour les inscriptions : Une seule personne par foyer

Mercredi 4 Novembre 2020 de 10h à 12h et de 14 h à 16h
Jeudi 5 Novembre 2020 de 10h à 12h et de 14 h à 16h

Pour la première distribution par semaine: Une seule personne par foyer

Mercredi 25 Novembre 2020, selon la plage horaire choisie

Durant toute la campagne, les inscriptions sont possibles tous les mardis de 15h30 à 16h30



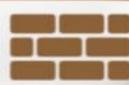
ENTRETIEN DE JARDIN: OBLIGATIONS ET RÈGLEMENTATIONS

1 Dépassement des végétaux chez le voisin



- Les branches dépassant chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.
- Les simples racines, ronces ou brindilles dépassant sur votre terrain peuvent être coupées sans autorisation de la part du voisin.
- Les fruits accrochés à des branches dépassant chez le voisin ne peuvent pas être cueillis. Il faut attendre que les fruits soient tombés dans le jardin pour les récupérer.

2 Arbres et arbustes situés sur le trottoir



Les arbres et haies ne doivent pas constituer un danger pour la circulation routière ni empêcher de marcher sur le trottoir.

3 Débroussaillage obligatoire



- En zone urbaine, sur l'intégralité du terrain.
- A moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.
- Autour d'une construction (rayon de 50 mètres) et autour des chemins d'accès (rayon de 10 mètres).

4 Taille de haie mitoyenne



- La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux 2 voisins.
- Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

5 Abattage arbre



En règle générale, nul besoin de faire de

démarches spécifiques. Si l'arbre est mort, cassé, renversé ou encore dangereux, aucune déclaration n'est à soumettre à la mairie.

Nous recommandons tout de même de contacter les services d'urbanisme afin de vérifier les procédures spécifiques à chaque parcelle.

6 Evacuation des déchets verts



Il est interdit de brûler les déchets verts (gazon tondu, haie taillée, feuilles mortes, branches...) dans son jardin. Il est recommandé de déposer ses déchets en déchetterie ou d'en faire un compost.

7 Déneigement des trottoirs



En principe, la commune est en charge de déneiger les trottoirs d'une agglomération. Mais en cas d'arrêt municipal, l'habitant peut devenir responsable du déneigement du trottoir (vérifier auprès de sa commune).

8 Obligation en lotissement et résidence



Le règlement de copropriété impose des conditions particulières, comme par exemple : la taille des haies, l'obligation de fleurir les abords de la propriété, de ramasser les feuilles mortes, de débroussailler...

Recette du mois



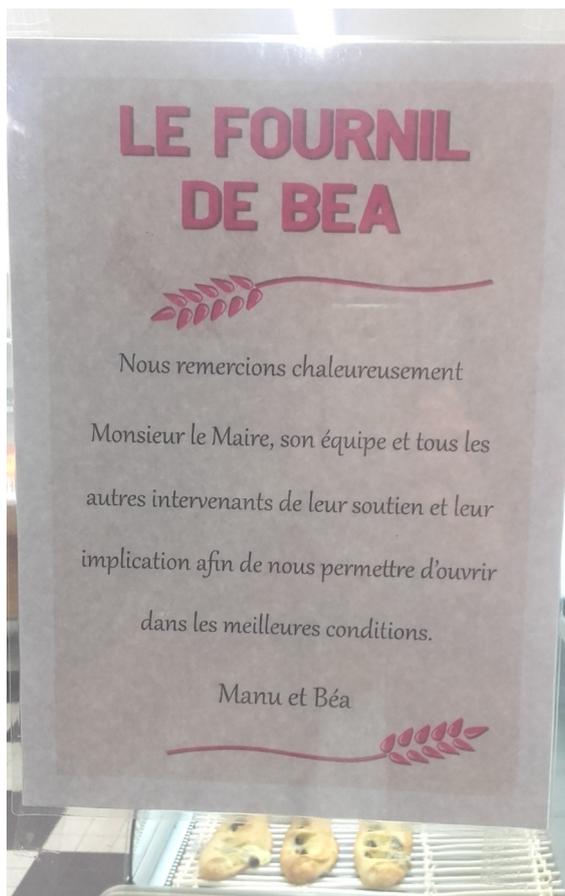
BCM Tennis

Le bon début de saison des équipes du BCM TENNIS

Le Boussens Cassagne Mazères Tennis a fait sa rentrée le lundi 7 septembre avec la reprise des courts et entraînements en respectant les gestes barrières. Nouveauté pour la saison 2021, la mise en place de cours de Padel enfant à partir de 13 ans et adultes et la mise en place du FitTennis. Le fit tennis est un programme d'entraînement complet et ludique qui combine les mouvements du tennis avec les meilleurs exercices de fitness. Il permet à la fois de prendre soin de soi et d'améliorer sa condition physique et son cardio pour mieux se sentir sur le terrain et dans la vie de tous les jours. Ces séances durent 35 minutes et sont accessibles à toutes et à tous (jeunes et adultes, dames et hommes

de tous âges) même pour celles et ceux n'ayant jamais pratiqué le tennis. Quelques dates importantes de la saison : Le loto du BCM le 07 Mars 2021, le tournoi Adulte aura lieu du 17 avril au 1^{er} Mai 2021 avec TMC Dames 4^{ème} série le 24 Avril et le tournoi Jeunes Magic Circuit du 17 au 21 août 2021 avec rassemblements du 17 au 18 Août 2021, mise en place de stages durant la saison : du 22 au 26 Février 2021 ; du 19 au 23 Avril 2021 ; du 5 au 9 juillet 2021 ; du 26 au 30 juillet 2021 et du 23 au 27 août 2021. Retrouver l'actualité du club sur la page Facebook « Boussens Cassagne Mazères Tennis », Instagram « bcmtennis0394 » et twitter « BCM TENNIS » ainsi que sur le site internet <http://www.club.fft.fr/bcm-tennis>.

Ouverture de la boulangerie



Pôle jeunesse



Le dimanche 11 octobre nous avons réunis au sein des locaux de la mairie une quinzaine de jeunes Mazériens. Pour continuer dans notre politique participative, nous nous sommes pliés au jeu du « brainstorming » permettant à chacun de s'exprimer de manière ouverte et transparente sur ses souhaits de transformation du village.

Même si l'idée de créer un « City Skate-park » s'est démarquée nous avons eu d'autres idées toutes créatives : faire un « fast-food », réaliser une salle pour les jeunes, l'ouverture plus fréquente de la bibliothèque, réaliser des manifestations pour recueillir des dons, organiser des sorties pour découvrir Mazères, un club de Free-running, ou encore la mise en place d'un conseil municipal pour les jeunes

Depuis des années un décalage s'est créé entre les anciennes et les nouvelles générations. Le monde change nous ne pouvons pas le nier. L'entrée du digital dans nos vies quotidiennes, des questions environnementales et sociales sont les preuves de ce changement. Nous avons la chance d'avoir une génération Y/Z qui a grandi dans ce monde. Il y a comme dans toutes générations des talents et notre mandat souhaite les mettre en avant pour qu'ils puissent éclore et participer à la construction de notre futur.

Peut-être que nous détenons notre futur(e) Maire ?

Les idées proposées seront évidemment discutées lors du conseil municipal et d'autres rencontres jeune sont d'ores et déjà au programme



Des jeunes concentrés et créatifs

Nouvelles du RPI

ELECTION DES DELEGUES DE CLASSE

Comme les grands, nous avons élu nos délégués de classe. 7 listes d'enfants ont été constituées. Nous avons fait des affiches pour nous présenter, expliquer nos projets et convaincre les autres de voter pour nous.

Plusieurs projets ont été présentés : aider les personnes du village, nettoyer le village, apprendre à trier nos déchets, protéger les animaux et manifester pour eux, créer des espaces de jeux de sociétés, un espace de peinture, faire des exposés à la classe et les afficher dans l'école, faire des promenades dans la nature.

Nous organiserons un conseil de classe 1 fois par semaine pour discuter des problèmes au sein de la classe et de l'école mais aussi pour réaliser nos projets.

Ce sont « les bavardes » Emie, Margot et Lise qui ont été élues déléguées de classe.



Semaine du goût du 12 au 16 octobre 2020

Nous avons fait des expériences sur le goût.

Que se passe-t-il sur notre langue (papilles gustatives) quand nous mangeons des aliments salés, amers, acides et sucrés ?



Comment nos autres sens (vue, odorat) agissent sur le goût et parfois nous trompent ?



Nous avons fini cette semaine du goût par une grande dégustation de plats préparés par les parents. Nous avons pu goûter à plusieurs saveurs : pamplemousses, navets, riz cantonné, cookies salés, œufs bleus, pain et fromage frais de chèvre avec du miel, saucissons, cookies sucrés, gâteau au chocolat courgette, congolais, moelleux au chocolat, guimauve faite maison, cupcakes, citron caviar, tarte au citron meringuée.

Nous sommes repartis de l'école le ventre plein et heureux d'avoir partagé ce goûter avec les camarades, Ingrid, Xavière et Cécile.



MERCI AUX PARENTS !!!

A l'école, on vote !

Vendredi 9 octobre, nos parents ont élu leurs représentants pour l'école et nous aussi nous avons voté pour élire nos délégués de classe.

4 listes se sont présentées : les Catalans, Les écoliers protecteurs, Las chicas et les Protecteurs de la Nature .
(Timéo, Ilhan, Leyna)

"On a tous présenté un bon programme : on avait tous la capacité de gagner !" (Alexis)
"Nos programmes et affiches ont insisté sur la protection de la nature et la solidarité." (Baptiste)

Nous avons d'abord préparé notre carte d'électeur . Nous avons ensuite installé un "bureau de vote" tenu par les élèves volontaires, avec l'urne, les bulletins, etc. Nous avons créé un espace pour l'isoloir. Puis, nous avons fait le dépouillement (Nolan).

"C'était serré...j'espérais que l'on allait gagner !" (Adrien).

Les Catalans ont été élus au 2^{ème} tour pour les CM1 et les Protecteurs de la Nature au 1^{er} tour pour les CE2 (Juliette).



MAIRIE	Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 15 h à 18 h 30 - Tél : 05.61.97.48.22 ; e-mail : mairie-mazeres2@wanadoo.fr Tél (permanences élus) : 07.85.33.79.52 ; Tél du Maire : 06.70.30.83.21 Nouveau site internet : www.mazeres-sur-salat.fr Service scolaire : 05.61.97.48.22																		
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h																		
MEDIATHEQUE	Mercredi et samedi : 10 h à 12 h Rue des Figuiers. Tél : 05.61.97.46.52																		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	Accueil : 05.61.98.49.30 Aides Ménagères : 05.61.97.85.94 Services de Soins : 05.61.98.49.35																		
GENDARMERIE	Salies-du-Salat - Tél. : 05.61.90.51.17																		
POMPIERS - SAMU	Appel de Secours : 18 Samu : 15																		
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SALIES-DU-SALAT	Ouverture les lundis et jeudis de 9 h à 12 h Tél : 05.61.90.80.00 Fax : 05.61.90.80.01																		
CENTRE DES IMPOTS	Place du Pilat 31800 SAINT-GAUDENS - Tél : 05.61.94.80.70 Réception du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,																		
ENEDIS	Dépannage électricité : 09 72 67 50 31																		
GRDF	Dépannage gaz : 0 800 473 333																		
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMEA)	Dépannage fuite d'eau : Tél : 05.62.00.72.80																		
DECHETTERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Mane : - du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-18h • Saint-Martory : - mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h30-12h et 13h30-18h - jeudi : 14h-18h 																		
SECURITE SOCIALE	CPAM - 2, rue Emile Zola BP 184 -31800 St-GAUDENS - Tél : 3646																		
C.A.F.	CAF de la Hte-Garonne, antenne de Saint-Gaudens - 39, bd Charles de Gaulle 31800 SAINT-GAUDENS. Accueil lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30																		
ASSISTANTE SOCIALE	Mme Marielle DOMENC tient sa permanence les mardis matins de 9 h à 12 h à la Maison des Solidarités à Salies - Tél : 05.61.899500																		
M.S.A.	Permanences téléphoniques les mardis et jeudis matins au 05.62.34.39.95																		
SERVICES DE SANTE A MAZERES	<table> <tr> <td>Médecin Dr FAURE</td> <td>05.61.97.48.59</td> </tr> <tr> <td>Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC</td> <td>05.61.97.46.08</td> </tr> <tr> <td>Eric VIALAS, Infirmier</td> <td>06.81.68.19.01</td> </tr> <tr> <td>Taxis Mazériens (conventionnés)</td> <td>05.61.97.54.27 06.17.24.51.12</td> </tr> </table>	Médecin Dr FAURE	05.61.97.48.59	Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC	05.61.97.46.08	Eric VIALAS, Infirmier	06.81.68.19.01	Taxis Mazériens (conventionnés)	05.61.97.54.27 06.17.24.51.12										
Médecin Dr FAURE	05.61.97.48.59																		
Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC	05.61.97.46.08																		
Eric VIALAS, Infirmier	06.81.68.19.01																		
Taxis Mazériens (conventionnés)	05.61.97.54.27 06.17.24.51.12																		
PHARMACIES DE GARDE	<table> <tr> <td>01.11.2020 Ph. Cazelles</td> <td>Martres Tolosane</td> <td>05.61.98.80.13</td> </tr> <tr> <td>08.11.2020 Ph. Tari Caujolle</td> <td>St-Martory</td> <td>05.61.90.23.39</td> </tr> <tr> <td>11.11.2020 Ph. Tari Caujolle</td> <td>St-Martory</td> <td>05.61.90.23.39</td> </tr> <tr> <td>15.11.2020 Ph du Salat</td> <td>Mazères</td> <td>05.61.97.46.08</td> </tr> <tr> <td>22.11.2020 Ph des 3 Tours</td> <td>Aurignac</td> <td>05.61.98.90.11</td> </tr> <tr> <td>29.11.2020 Ph des Salins</td> <td>Salies</td> <td>05.61.90.56.51</td> </tr> </table>	01.11.2020 Ph. Cazelles	Martres Tolosane	05.61.98.80.13	08.11.2020 Ph. Tari Caujolle	St-Martory	05.61.90.23.39	11.11.2020 Ph. Tari Caujolle	St-Martory	05.61.90.23.39	15.11.2020 Ph du Salat	Mazères	05.61.97.46.08	22.11.2020 Ph des 3 Tours	Aurignac	05.61.98.90.11	29.11.2020 Ph des Salins	Salies	05.61.90.56.51
01.11.2020 Ph. Cazelles	Martres Tolosane	05.61.98.80.13																	
08.11.2020 Ph. Tari Caujolle	St-Martory	05.61.90.23.39																	
11.11.2020 Ph. Tari Caujolle	St-Martory	05.61.90.23.39																	
15.11.2020 Ph du Salat	Mazères	05.61.97.46.08																	
22.11.2020 Ph des 3 Tours	Aurignac	05.61.98.90.11																	
29.11.2020 Ph des Salins	Salies	05.61.90.56.51																	
MEDECINS DE GARDE	<p>Pour joindre un médecin composer le 15 ou le 3966:</p> <ul style="list-style-type: none"> • tous les soirs de la semaine après 20 h • du samedi 12 h au lundi 8 h, et les jours fériés 																		



2020

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1 Toussaint 	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11 Commémoration 	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mes notes : _____

